



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 3 1 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8061

1 Intitulé du projet

Mise en place d'une canalisation de transfert des effluents prétraités vers la Loire.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LES LABORATOIRES BROTHIER

Raison sociale

N° SIRET

5 7 2 1 5 6 3 0 5 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

RICHOU

☒ Monsieur

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°38	Canalisations de transport de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37 : Construction d'une canalisation DN 75 en PEHD d'une longueur de 2 996 ml entre le site des LABORATOIRES BROTHIER et la Loire à Montsoreau

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les Laboratoires BROTHIER fabriquent des compresses, mèches,... issues d'algues aux propriétés cicatrisantes et hémostatiques. Le process génère des effluents peu chargés en matières organiques mais avec la présence significative d'ions chlorures, susceptibles de perturber le fonctionnement de la station d'épuration collective de Fontevraud-l'Abbaye qui reçoit les effluents. Le flux actuel de chlorures n'est pas compatible avec la charge définie dans la convention de déversement et nécessite un traitement hors site coûteux et peu satisfaisant sur le plan des consommations d'énergie. Le développement prévu de l'activité nécessite de revoir la filière de traitement, tant pour le volume de rejet que pour la charge attendue en chlorures. Après examen de différentes solutions, le choix d'un rejet en Loire des effluents prétraités a été retenu. Les effluents sont traités sur site par voie phyco-chimique (coagulation) et tamisage). Il est prévu :

phase 1 : tamisage supplémentaire, construction d'un bassin tampon de 350 m³ avec agitateur, nouvelle station de pompage permettant de lisser les rejets vers la step communale 7j/7 et 24h/24 = atténuer l'impact du rejet de Chlorure sur la rivière Arceau

phase 2 : construction de la canalisation de rejet sous pression vers la Loire et d'une station de pompage dédiée = supprimer tout impact sur l'Arceau.

Débit de rejet : 10 m³/h ; 95 m³/jour en 2024 et progression vers 130 m³/jour en 2028.

4.2 Objectifs du projet

Rejet en Loire des effluents prétraités du site Les LABORATOIRES BROTHIER à Fontevraud-l'Abbaye. Diminution de la charge hydraulique, organique et en chlorures de la station d'épuration communale de Fontevraud-l'Abbaye en phase 1 et suppression du rejet vers la station de Fontevraud l'Abbaye en phase 2.

Ce projet est indispensable pour assurer la pérennité du site industriel sur la commune de Fontevraud-l'Abbaye.

Un porter à connaissance précisant le projet et ses incidences ainsi qu'un diagnostic écologique sont donnés en annexes "facultatives".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pose de canalisation DN 75 PN 16 : travaux en accotement de la route départementale 947. Fonçage pour traversée de route départementale près du site, forage dirigé pour passage de la route départementale 947 dans la commune de Montsoreau.

Pas de passage en terrain privé

Fin du réseau : allée sablée en bord de Loire

Enrochement de la berge et rejet en dessous du niveau de plus basses eaux.

Pose de regards de purges et ventouse : schémas de principe et technique de pose de réseau en tranchée présentés en annexe n°4 du CERFA. Remblai avec sablage + grillages avertisseurs, remise en place terre végétale présente. Emprise travaux 5 m maximum et 60 cm pour la tranchée (demande d'autorisation ATD 49 en cours).

Les travaux se feront par tranche de 25 ml (en zone urbanisée) à 200 ml/jour (en accotement de route départementale). Les mesures d'évitement et de réduction mises en place (voir diagnostic écologique) permettront d'éviter tout impact significatif.

Période et durée des travaux :

bassin tampon et station de pompage : au 1er semestre 2025 : 3 à 4 mois

station pompage et canalisation : à partir d'octobre 2025 jusqu'à janvier 2026 au plus tard (avant les migrations post-nuptiales des amphibiens).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase exploitation : Rejet des effluents prétraités en Loire, hydrocurage régulier de la canalisation par entreprise spécialisée, surveillance régulière de l'état du réseau (pertes de pression) et contrôle de bon fonctionnement et entretien annuel des équipements, entretien de ces équipements, si besoin.

Installations sous télésurveillance.

Démantèlement non prévu. Si démantèlement : vidange de la canalisation via les regards de purge. Emprise travaux de 5 m maximum pour réouverture de la tranchée et dépose de la canalisation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Présente demande d'examen au cas par cas pour la canalisation : rubrique 38 de la nomenclature annexée à l'article R122-2
- Le rejet dans la Loire est soumis à Déclaration sous la rubrique 2.2.3.0 de la nomenclature eau
- Le site LABORATOIRES BROTHIER est soumis à Déclaration pour le stockage de propane (rubrique ICPE 4718) cf. chapitre 4 du porter à connaissance
- pas de rubrique ICPE pour le projet
- bassin tampon : permis de construire
- canalisation : autorisation de demande d'occupation du domaine public

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Canalisation de refoulement des effluents prétraités du site industriel Les LABORATOIRES BROTHIER vers la Loire Bassin tampon Station de pompage	DN : 75 - PN : 16 bars Longueur : 2996 ml - 5 regards de purge - 5 regards de purge 350 m3 2 x 10 m3/h (1 pompe en secours)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Fontevraud-l'Abbaye; Montsoreau

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT. Fontevraud-l'Abbaye : N et A ; Montsoreau : N, UA, UB, Np

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de types I et II localisées en bordure de Loire : "Lit mineur, berges et îles de Loire, des Ponts de Cé à Montsoreau" et " Vallée de la Loire à l'amont de Nantes", "Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne". ZNIEFF de type II sur la parcelle du site industriel "bois et landes de Fontevraud-l'Abbaye et abords de Champigny"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Un arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB) : "grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau" est présent sur le territoire communal de Montsoreau. Il a pour but de favoriser la conservation d'espèces d'oiseaux protégées. Il ne recoupe pas le tracé de la canalisation.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La commune de Montsoreau est dotée d'une AVAP. Une partie du tracé se trouve aux abords (dans le rayon de 500 m) de l'église Saint-Pierre à Montsoreau, maisons (quai de Loire), Moulin à vent de la Tranchée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Au delà du recensement du PLUi, une étude zone humide a été menée (étude de sol et flore) sur le tracé de la canalisation et ses abords. Des mesures de réduction sont proposées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : Coteau de Saumur à Montsoreau (mouvement de terrain). Les phénomènes concernent les instabilités du coteau (éboulement) et les instabilités liées aux cavités (300 recensées sur la commune de Montsoreau). La canalisation ne recoupe pas les secteurs concernés.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé le 17/08/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le départ de la canalisation est susceptible de traverser une zone polluée (Site BROTHIER recensé avec un risque potentiel de pollution au cuivre). Ce point sera vérifié lors des travaux (la fiche mentionne la présence de cuivre "dans les boues de la station d'épuration" liée à l'activité ancienne de BME avant sa reprise par BROTHIER. Les mesures de prévention seront prises : analyses si déblais en excès, protection des déblais pendant les travaux).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Trois captages sont présents sur la commune de Montsoreau : - 2 en bord de Loire qui sollicitent les alluvions récentes de la Loire (nappe d'accompagnement), d'une profondeur de 12 et 16m, dont 1 seul en fonctionnement : Forage F3 - le forage de la Mauménère, d'une profondeur de 80 m et qui sollicite l'aquifère du cénomanien. Le tracé retenu longe la limite du périmètre de protection rapprochée, ce qui respecte les prescriptions de l'arrêté de protection.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La canalisation traverse sans sa partie terminale le site inscrit du «Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau» dans la zone urbaine.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau. L'étude d'incidence est donnée en annexe, dans le porter à connaissance (deuxième partie).
D'un site classé ?	☒	☐	La canalisation traverse sans sa partie terminale le site classé : « la confluence Loire Vienne » et le longe à divers endroits dans la zone agglomérée de Montsoreau.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les précautions prises au niveau de la traversée de la zone humide en bordure de la RD 947: pose d'un bouchon argileux étanche compacté de 2 m de long et disposé sur toute la hauteur et largeur de la tranchée en aval du secteur concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Sur le bassin tampon, décapage de la terre végétale, stockage à proximité et nivellement en fin de chantier Sur le réseau : décapage de la terre végétale, stockage à proximité et réutilisation pour fermer la tranchée En revanche, il sera bien prévu d'évacuer les terrains calcaires en excès pour construire le bassin tampon et poser la canalisation. Un plan de gestion sera établi pour les déblais non réutilisés sur site. Les données relatives à ces opérations seront téléversées sur RNDTS.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Création d'une station de pompage adaptée sur le site industriel. Le projet permet d'éviter le rejet vers le réseau collectif d'assainissement de Fontevraud-l'Abbaye. Le projet permet une solution de traitement autonome pour les Laboratoires BROTHIER. Seules les eaux usées sanitaires seront maintenues sur la station d'épuration collective.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic faune-flore-zone humide a été mené (cf. annexe). Le tracé retenu tient compte des mesures d'évitement. Mesures de réduction et d'accompagnement proposées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Etude d'incidence en annexe. Au vu de la durée des travaux, de la nature et de la taille du projet, les mesures ERC visent à limiter les impacts sur les espèces faunistiques et floristiques du linéaire, telles que la mise en place de dispositifs anti-retour pour éviter la colonisation de la canalisation par les espèces provenant de la Loire ; ou encore l'absence de travaux de nuit...
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Travaux sur 5 m de long maximum en berge de la Loire et reconstitution après travaux. Le reste de la canalisation se trouve en accotement ou sous chaussée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Baignade dans la Loire interdite
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Effluent traité en canalisation et rejet sous le niveau des plus basses eaux (pas d'émission d'odeurs).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La Loire (calcul d'acceptabilité présenté dans le porter à connaissance) Le rejet vers la STEP communale en situation actuelle qui rejoint l'Arceau sera supprimé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Travaux uniquement en souterrain (1m de profondeur maxi). remise en état à l'identique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été retenu à l'issue d'une réflexion poussée sur l'évolution de la filière de traitement. Le tracé retenu est la résultante de la prise en compte des mesures d'évitement (pas de coupe d'arbres, travaux en accotement ou sous chaussée, pas de perturbation du patrimoine architectural, ...). Au vu des enjeux écologiques observés : le schéma ERC suivant est proposé :

Évitement : limiter l'emprise du chantier, conservation d'habitats limitrophes similaires intacts, conservation des patches des espèces floristiques sur liste rouge, évitement des habitats d'espèces à enjeux (arbres, mares, pierriers, etc.)

Réduction : Réétalement de la terre végétale initiale pour valoriser la banque de graines, utilisation d'aires de stockage adaptées et protégées contre les colonisations potentielles des reptiles, présence d'un écologue durant les phases clef du chantier, respect d'un calendrier adapté aux cycles biologiques des espèces (évitement des périodes de reproduction, d'élevages des jeunes, ou de migration) et adapté selon les tronçons du chantier, avancée par remise en état progressive du chantier pour limiter l'impact indirect à quelques heures ou jours, absence de travaux de nuit, mise en place de dispositif d'obturation des trous et de dispositifs de fuite des tranchées, mises en place de dispositifs antiretour sur le point de rejet, maintien des caractères morphologiques de la zone humide traversée par la pose d'un bouchon argileux, défavorabilisation écologique (déplacement des pierres, bois morts sur le tracé pour limiter l'attractivité du linéaire), sensibilisation des opérateurs, mise en sécurité des aires de ravitaillement, etc.

L'évaluation des impacts a été menée dans le diagnostic écologique : les impacts temporaires retenus sont faibles à très faibles et non significatifs, aussi aucune mesure compensatoire n'est proposée.

En complément, des mesures d'accompagnement sont proposées pour s'assurer de l'efficacité du schéma ERC mis en place comprenant notamment le suivi des espèces exotiques envahissantes et les recolonisations du tracé par la faune l'année suivante et 3 ans après l'installation de la canalisation. Au besoin des mesures correctives seront mises en place. Les différentes mesures évoquées sont détaillées dans le diagnostic écologique du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des mesures d'évitement et de réduction, de l'absence d'impact du rejet sur la qualité de Loire, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance : PREMIERE PARTIE	☒
2	DEUXIEME PARTIE : diagnostic écologique du projet de transfert des effluents à la Loire	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom RICHOU

Prénom David

Qualité du signataire Directeur de site

À FONTEVRAUD-L'ABBAYE

Fait le 18/07/2024



Signature du (des) demandeur(s)
Les Laboratoires BROTHIER S.A.S.
Direction Industrielle
Z.A. Les Roches - CS 80026
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
Tél. 02 41 53 71 01